

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07891
Numéro SIREN : 487 997 520
Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2019 sous le numéro de dépôt 101136



1916810501

DATE DEPOT :	2019-08-29
NUMERO DE DEPOT :	2019R101136
N° GESTION :	2006B07891
N° SIREN :	487997520
DENOMINATION :	FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT
ADRESSE :	134 boulevard Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2019/06/27
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE E'

E cdu 27-6-2019
FL

FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.229.270 €

Siège social : 134 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

487 997 520 RCS PARIS (2006 B 07891)

SIRET 487 997 520 00027

Ci-après la « Société »

29 AOUT 2019

101136

**EXTRAIT DES DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 27 JUIN 2019**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- prenant acte de ce que le mandat de la société SCP CAUCHY CHAUMONT & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de ce que le mandat de M. Paul CHAUMONT, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de cette Assemblée ;
- constatant que ni la Société ni l'ensemble qu'elle forme avec les sociétés qu'elle contrôle n'a dépassé, pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant, deux au moins des trois seuils fixés par les nouvelles dispositions légales ;
- et prenant acte de ce que la Société n'a, par voie de conséquence, plus d'obligation de nommer de Commissaire aux Comptes ;
- décide de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes titulaire et de Commissaire aux Comptes suppléant, que ce soit par renouvellement ou par remplacement.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Présidence à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités liées aux décisions prises aux termes de la présente Assemblée Générale.

M. Jean-François MAGAT
Président